

◆ ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ



ACCORD DE CONFIDENTIALI TÉ MUTUEL

Contrat de restauration de lieu et d'organisation d'événement

**PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

THE BELMORE HOTEL

800 OCEAN DRIVE, MIAMI
BEACH, FL 33139, UNITED STATES

**PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

**AINSWORTH EVENTS
CO.**

1450 ALTON RD, MIAMI BEACH,
FL 33139, UNITED STATES

Le présent accord mutuel de non-divulgarion régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0088**

DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

17 AOÛT 2026

ÉMIS LE

**20 JUILLET
2026**

DROIT
APPLICABLE

**ÉTAT DE
FLORIDE,
ÉTATS-UNIS**



The Belmore Hotel Group LLC

Confidentiel — préparé pour Ainsworth Events Co.. Ne pas
diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE



NDA-2026-0088

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0088

PARTIES

THE BELMORE
HOTEL ET
AINSWORTH
EVENTS CO.

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

17 AOÛT 2026

DURÉE

12 MOIS

DROIT APPLICABLE

ÉTAT DE
FLORIDE,
ÉTATS-UNIS

STATUT

POUR
SIGNATURE

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

17 AOÛT 2026

La date à partir de laquelle la
divulgaration peut commencer

DURÉE

12 MOIS

La confidentialité survit
à l'expiration

OBJET

CONTRAT DE
RESTAURATION DE
LIEU ET
D'ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENT

Restauration de la salle de bal
Belmore et sa réservation
exclusive pour le gala
inaugural du Nouvel An
d'Ainsworth Events.

DROIT APPLICABLE

ÉTAT DE FLORIDE, ÉTATS-UNIS

Comté de Miami-Dade, Floride



PARTIES

DEUX

The Belmore Hotel et Ainsworth Events Co.

01

OBJET ET CONTEXTE

Le Belmore Ballroom n'a accueilli aucun événement depuis 1974, et son lustre en soleil éclatant n'a pas brillé depuis presque aussi longtemps. Le restaurer pour le gala inaugural du Nouvel An d'Ainsworth Events signifie redonner à 400 invités la grandeur originelle de la salle de 1927 — dans un délai impératif qui ne peut être déplacé.



◆ PRÉAMBULE

La salle de bal Belmore est fermée depuis 1974, son lustre en soleil d'origine éteint et son parquet en terrazzo recouvert depuis des décennies. Ainsworth Events Co. a réservé la salle pour son gala inaugural du Nouvel An — 400 invités, une date fixe, et une soirée destinée autant à célébrer le retour de la salle de bal que la nouvelle année.

The Belmore Hotel propose un engagement de dix-neuf semaines combinant la restauration complète du lustre, des colonnes en marbre et du parquet en terrazzo avec une réservation exclusive du lieu pour la soirée du gala, un bloc VIP de 40 chambres et une coordination de production événementielle sur site. Les sections suivantes détaillent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.

**PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

THE BELMORE HOTEL

THE BELMORE HOTEL GROUP LLC
· EIN 65-1029384

800 Ocean Drive, Miami Beach, FL 33139,
United States

reservations@thebelmorehotel.com · +1 305
555 0166 · thebelmorehotel.com

**PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

**AINSWORTH EVENTS
CO.**

AINSWORTH EVENTS CO., LLC

1450 Alton Rd, Miami Beach, FL 33139,
United States

t.reyes@ainsworthevents.com · +1 305
555 0298

◆ CONDITIONS DE L'ACCORD

01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de sa divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que The Belmore Hotel et Ainsworth Events Co. sont en discussion au sujet de l'Objet.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi

protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03 3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04 4. DURÉE ET SURVIE

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05 5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06 6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Floride, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Miami-Dade, Floride

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR THE BELMORE HOTEL

THE BELMORE HOTEL

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR AINSWORTH
EVENTS CO.

TEODORO REYES

DIRECTEUR SENIOR DES
ÉVÉNEMENTS

Date

THE BELMORE HOTEL — SERVICE JURIDIQUE



800 Ocean Drive, Miami Beach, FL 33139, États-Unis
reservations@thebelmorehotel.com · +1 305 555 0166
· thebelmorehotel.com
The Belmore Hotel Group LLC · EIN 65-1029384